

dossier

www.jiteconline.com

LE DOSSIER TECHNOLOGIQUE DES PAYS DE SAVOIE

sommaire

2

Le Groupement
d'Employeurs - Kesako ?

3

Des expériences réussies de
Groupements d'Employeurs en
Pays de Savoie

4

Foire aux Questions

GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS

DES COMPÉTENCES PARTAGÉES POUR GAGNER EN EFFICACITÉ

Depuis quelques années, de nouvelles formes d'emplois à temps partagés se sont développées. Elles permettent à des personnes d'exercer leur activité professionnelle dans plusieurs entreprises et d'apporter à celles-ci des réponses pragmatiques à leurs besoins en nouvelles compétences et en flexibilité.

Le temps partagé peut s'exercer sous des formes variées répondant à différents besoins en main d'œuvre. On retrouve principalement :

- le portage salarial : le travailleur possède un statut de salarié de la structure de portage tout en étant indépendant. Il est principalement utilisé pour des missions d'expertise et de conseils,
- le multi-salariat : c'est la forme la plus classique, le salarié bénéficie de contrats de travail à temps partiels dans plusieurs entreprises,
- la pluriactivité : le travailleur cumule plusieurs statuts, généralement celui d'indépendant et de salarié à temps partiel,
- l'intérim : le travailleur est salarié de l'entreprise de travail temporaire et mis à disposition d'entreprises utilisatrices. Il répond à des besoins en main d'œuvre ponctuels.

Parmi ces modes d'organisation du travail à temps partagés, on voit se développer les Groupements d'Employeurs. Depuis toujours utilisés dans le milieu agricole, ces Groupements répondent désormais à des besoins récurrents à temps partiels ou saisonniers de tous types d'entreprises, pour tous types de compétences. ▶



Aude BERLESE - Chargée de mission RH - aude.berlese@cma-74.fr



Mai 2010
 Groupement d'employeurs
 Des compétences
 partagées pour gagner
 en efficacité

Le Groupement d'Employeurs (GE) est une association à but non lucratif composée d'entreprises, et dont l'objet est le recrutement et la mise à disposition de compétences auprès de ses adhérents. Il répond à deux types de besoins en personnel : des besoins à temps partiels ou des besoins saisonniers. Le Groupement d'Employeurs est initié et géré par des employeurs d'un même secteur ou d'un même territoire ayant des besoins similaires en compétences.

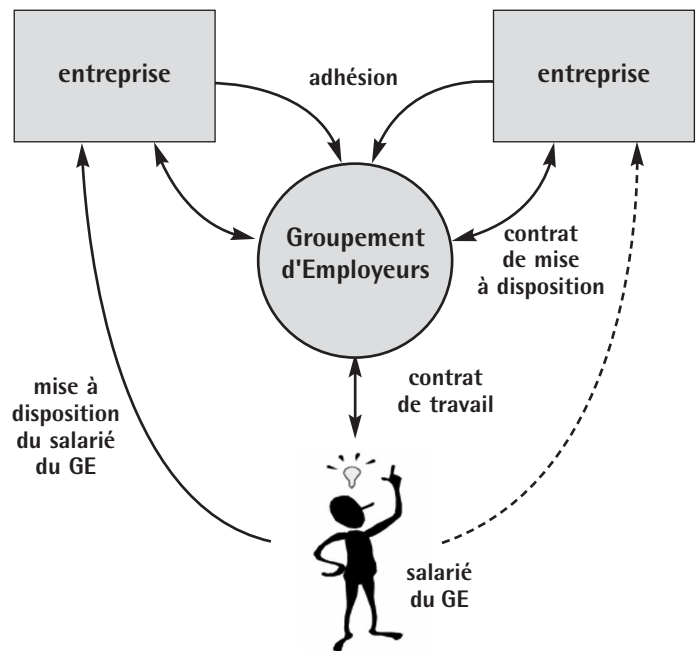
Comment un Groupement d'Employeurs fonctionne-t-il ?

Une entreprise ayant un besoin de main d'oeuvre saisonnier ou à temps partiel contacte le Groupement d'Employeurs de son territoire ou de son secteur. L'association va alors analyser son besoin et si une réponse peut être apportée, l'entreprise va adhérer au Groupement.

Le GE va ensuite travailler sur ce qu'on appelle le maillage des emplois : il va d'abord regarder s'il dispose dans son portefeuille d'un salarié qui peut répondre au besoin de l'entreprise adhérente en termes de compétences et de disponibilités.

Si ce n'est pas le cas, il va créer le poste, c'est-à-dire chercher d'autres entreprises pouvant compléter le temps partiel, puis procéder au recrutement de la personne.

Le salarié recruté bénéficie alors d'un contrat de travail avec le



Représentation de la relation tripartite dans un Groupement d'Employeurs

GE (i.e. avec l'association à but non lucratif), et est mis à disposition des entreprises utilisatrices.

Le Groupement d'Employeurs recrute, forme, paie les salaires et charges. Il organise les plannings des salariés et exerce le pouvoir disciplinaire. Il a également en charge l'adaptation du salarié au poste de travail et le développement de ses compétences.

Quels avantages à constituer un Groupement d'Employeurs ?

Pour l'entreprise :

- Il apporte une flexibilité en permettant d'adapter la main d'œuvre aux besoins de l'entreprise et du marché.

- Le personnel mis à disposition est formé et fidélisé, donc plus productif.
- Le recrutement, la paie et les autres tâches administratives sont gérés par le GE.

Pour le salarié :

- Un emploi pérenne grâce à un CDI conclu avec le GE.
- Des garanties sociales : convention collective, 35 heures, représentation du personnel, plan de formation...
- Une grande polyvalence grâce à de multiples activités au sein de plusieurs entreprises.
- Un accroissement de ses compétences.

Union des groupements d'Employeurs de France - UGEF

Outre des missions de promotion du dispositif de Groupement d'Employeurs, la mise en réseau des GE existants ou les relations avec les institutions nationales et européennes, l'UGEF a mis en place une labellisation des GE, gage de leur professionnalisme et de leur éthique. Pour en savoir plus sur ce label et connaître la liste des Groupements d'Employeurs membres de l'UGEF : www.ugef.fr

DES EXPÉRIENCES RÉUSSIES DE GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS EN PAYS DE SAVOIE

GE Secrétaires 74 : quand les entreprises du bâtiment partagent leurs besoins de compétences administratives

Le GE Secrétaires 74 a été créé en octobre 2008 suite à l'expression de besoins en compétences administratives (secrétaires-comptables) de la part de plusieurs entreprises haut-savoyardes du bâtiment. Il est aujourd'hui composé de 36 adhérents et a créé 14 emplois.

Témoignage de Laurence Grange, Directrice du GE Secrétaires 74 :

Quelle valeur ajoutée apporte le GE à ses adhérents ?

“La valeur ajoutée de notre groupement d'employeurs se situe dans la préparation du poste et dans l'accompagnement, phases nécessaires pour que les salariés et les adhérents du groupement trouvent une stabilité”.

Comment se passe cette phase de préparation et d'accompagnement ?

“La plupart de nos adhérents sont des chefs d'entreprises artisanales du bâtiment qui géraient eux-mêmes la partie administrative de leur activité.

Lors du premier rendez-vous, je travaille avec le chef d'entreprise sur l'évaluation de ses besoins en terme de compétences, d'heures et d'organisation à mettre en place.

Lors du second rendez-vous, le poste est construit et l'entreprise est prête à accueillir le personnel du groupement. L'objectif est que le salarié mis à disposition s'adapte aux

habitudes de l'entreprise mais apporte une valeur ajoutée par des outils administratifs. L'intérêt dans ce cas est double : travailler sur des tâches “basiques” de secrétariat et comptabilité et permettre au chef d'entreprise de “quitter le bureau” mais aussi construire des procédures permettant d'améliorer l'organisation globale de l'entreprise”.

GE Secrétaires 74

33 ter, avenue de France
74000 Annecy
Tel : 04 50 66 00 19
Contact :
Laurence GRANGE
accueil@ges74.com
www.ges74.com

Multipoles Savoies : d'une initiative sectorielle à un GE multisectoriel

Le Groupement d'Employeurs MULTIPOLES Savoies a été fondé en 1996 par la volonté de trois dirigeants d'entreprises savoyardes - Routin, Chiron Moulin de Savoie et Alpes Denrées - soucieux de générer un dispositif de gestion des Ressources Humaines flexible, simple d'usage et bien entendu, économiquement rentable pour l'entreprise.

A l'origine uniquement consacré au secteur de l'agroalimentaire, MULTIPOLES Savoies, pour répondre à la demande croissante des entreprises, s'est progressivement ouvert à tous les domaines d'activités. MULTIPOLES Savoies, dont la coordination a été reprise en début d'année 2009 par

Sébastien LIOTAUD, compte aujourd'hui une trentaine d'entreprises adhérentes et emploie 28 équivalents temps plein. Ces derniers évoluent dans une seule ou deux à trois entreprises, sur des postes correspondant à leur qualification, tels que préparateur de commandes, conducteur de machines, comptable, commercial, technicien de maintenance, ingénieur, etc.

Tous bénéficient d'un seul et unique contrat de travail, pour la plus grande majorité, à durée indéterminée, les écartant ainsi de l'insupportable précarité de l'emploi.

Les entreprises utilisatrices elles, bénéficient d'un appoint de main d'œuvre qualifiée, à temps complet ou partagé, sans en supporter les contraintes administratives (paies, déclarations Urssaf, contrats de travail...) et ce pour un coût sensiblement inférieur à l'intérim.

Flexible pour l'entreprise et sécurisant pour le salarié, MULTIPOLES Savoies a récemment franchi le seuil des 500 salariés embauchés depuis sa création.

MULTIPOLES Savoies

Cité de l'Entreprise
725, bd Robert Barrier
73100 Aix les Bains
Tel : 06 08 05 47 07

Contact :
Sébastien LIOTAUD
multipoles@multipoles-savoies.com
www.multipoles-savoies.com

Ressources'Alb :
des entreprises de toutes
tailles et tous secteurs
au service d'un
territoire

GE Ressources Alb' est un Groupement d'Employeurs multisectoriel créé le 8 octobre 2004 par et pour des entreprises issues du territoire de l'Albanais (cantons de Rumilly et d'Alby sur Chéran).

Au 1^{er} avril 2010, Le Groupement d'Employeurs compte 58 entreprises adhérentes et emploie 14 salariés qui partagent leur temps de travail entre 40 entreprises, dans divers secteurs d'activités : industrie, artisanat, commerce, tertiaire...

Le profil des adhérents est donc très varié que ce soit en terme de taille (PME, artisans, com-

merçants) ou de secteurs d'activité (agro-alimentaire, cosmétique, bâtiment, transports de personnes, etc.). Leur objectif commun est de mutualiser le temps de travail afin de répondre à leurs besoins en compétences et proposer des contrats à durée indéterminée aux salariés.

Ses adhérents y trouvent plusieurs avantages qui sont ceux habituellement relevés par les adhérents des Groupements d'Employeurs :

- mutualiser des compétences opérationnelles de professionnels qualifiés et ajustés aux besoins des entreprises... un juste temps et un juste cout,
- fidéliser des salariés en temps partiel,
- améliorer la productivité sans augmenter la masse salariale,
- bénéficier d'une gestion administrative allégée.

GE Ressources Alb' est le premier prestataire du partage de compétences dans le territoire de l'Albanais Haut-Savoyard. Il est présidé par André FALCOMATA, gérant de RT MULTISERVICES situé à Alby-sur-Chéran.

GE Ressources Alb'

13, rue Jean Moulin
74150 Rumilly
Tél : 04.50.09.77.14
www.gealbanais.fr

Coordinatrice :
Véronique RUELLE
veroniqueruelle@wanadoo.fr

Chargée de mission commerciale :
Naïma MARTIN
commercial.ge@orange.fr

FOIRE AUX QUESTIONS

Comment le salaire est-il fixé ?

Il est fixé par le GE et l'entreprise utilisatrice en fonction des tâches qu'effectuera le salarié, de la convention collective, et des possibilités de l'entreprise.

Quelle est la Convention collective applicable ?

Elle est choisie par les membres du GE, et est généralement celle du secteur d'activité le plus représenté dans le GE.

Y a-t-il des frais d'adhésion au GE ?

Oui mais ceux-ci sont faibles, autour de 60 € par an.

Que se passe t-il si je n'ai plus besoin de la personne ?

Si vous avez une baisse d'activité, vous pouvez vous séparer de votre salarié à condition de prévenir le GE en respectant un

préavis déterminé dans le contrat de mise à disposition.

Et à l'inverse, si mon activité augmente ?

Dans les mêmes conditions, vous pouvez augmenter le nombre d'heures de votre salarié, voire l'embaucher si vous souhaitez lui proposer un temps plein.

Quelles différences avec l'Intérim ?

Plusieurs différences :

- L'intérim répond à des besoins occasionnels, le GE à des besoins pérennes,
- L'intérim est une société de services, dont l'entreprise est cliente, le GE est une association à laquelle l'entreprise adhère,
- Enfin, le coût du recours à l'intérim est supérieur à celui du GE.

Quelles compétences le GE propose t-il ?

Certains GE sont multi-métiers, d'autres sont spécialisés (ex : secrétariat). Ils peuvent donc concerner tous types de compétences : de la secrétaire à l'ingénieur qualitatif en passant par le magasinier ou le responsable RH.

Quelles sont les responsabilités engagées par les adhérents ?

Chaque Groupement d'Employeurs dispose d'un règlement intérieur qui fixe les engagements de chacun, par exemple, le délai de préavis lorsqu'une entreprise adhérente n'a plus besoin du GE ou d'un salarié.